

Zeitschrift: Revue suisse : la revue des Suisses de l'étranger
Herausgeber: Organisation des Suisses de l'étranger
Band: 8 (1981)
Heft: 2

Rubrik: Fonds de solidarité des Suisses de l'étranger

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

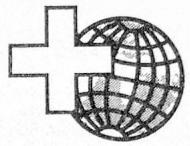
Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

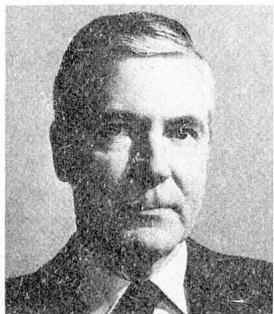
Download PDF: 23.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Fonds de solidarité des Suisses de l'étranger



Gutenbergstrasse 6, CH-3011 Berne



Notre dernière assemblée générale a élu M. Alfred Matter comme nouveau président du Fonds de solidarité. Alfred Matter a passé 11 ans au service du Département politique fédéral (entre autre dans les légations de Berlin et Stockholm), puis il est entré à la compagnie d'assurances La Bâloise comme directeur des affaires d'outre-mer; il fut appelé ensuite à la Société de Banque Suisse comme membre de la direction et chef de la section économique, publicité et analyse financière. Il a pris sa retraite à fin 1979, mais continue à s'occuper activement de questions bancaires et d'économie politique. A. Matter est membre du Bureau du Fonds de solidarité depuis 1967. C'est donc un ami de longue date qui a pris une part active à l'évolution de notre coopérative.

◀ Alfred Matter,
avocat, né en 1914

Appel du président à tous nos compatriotes résidant à l'étranger

Chers Suisses résidant à l'étranger,

Depuis sa fondation en 1958, le Fonds de solidarité a fait ses preuves de plus d'une façon. Aujourd'hui il compte 10 720 sociétaires dans 126 pays du monde et il lui arrive de plus en plus souvent de voir adhérer des familles entières. Au cours de presque 23 ans, il a payé des indemnités forfaitaires d'un montant de 6,4 millions de francs à 481 sociétaires qui avaient perdu leurs moyens d'existence à la suite de guerres ou de mesures coercitives politiques. Pendant la même période environ 10 250 membres ont récupéré le montant de leur épargne, et parmi eux même plusieurs personnes qui avaient reçu une indemnité forfaitaire.

Le Fonds de solidarité se caractérise par une **combinaison**, unique en son genre, de deux services: d'une part il offre aux Suisses résidant à l'étranger une aide **contre les risques de perte de leurs moyens d'existence** à la suite d'événements politiques, risques qui ne peuvent être couverts ailleurs; d'autre part, il permet d'établir en Suisse un **dépôt portant intérêts**.

Pourtant, il ne s'agit pas d'une assurance, car les cotisations ne vont pas dans un fonds commun mais constituent pour nos adhérents des avoirs individuels et donc remboursables. Par ailleurs, le Fonds n'est pas non plus une banque, puisqu'une partie des «dépôts», c'est-à-dire des cotisations mentionnées ci-dessus, ou de leurs intérêts est prélevée pour la couverture du risque. C'est la réunion de ces deux éléments qui permet au Fonds d'offrir à ses adhérents une protection unique, où ils ne seront jamais perdants.

Ces prestations reposent sur deux conditions préalables:

- la **garantie de la Confédération suisse** pour les indemnités forfaitaires prévue par les statuts (art. 56),
- et surtout **l'adhésion d'un nombre important de Suisses résidant à l'étranger** de toutes les régions

du monde permettant d'assurer l'équilibre financier du Fonds.

C'est là précisément que je vois notre but commun:

le nombre d'adhérents du Fonds de solidarité doit doubler.

Nous consoliderons ainsi ses bases et nous nous assurerons la garantie de la Confédération, nécessaire en cas de catastrophe. Dans le monde actuel, notre sécurité est toujours plus ou moins menacée – il faut que le Fonds continue. J'adresse donc mon **appel** et mon invitation

- à tous les Suisses résidant à l'étranger dans le monde entier,
- aux présidents de toutes les associations suisses et à leurs membres,
- à tous les représentants de la Suisse à l'étranger:

adhérez au Fonds de solidarité;

faites-le connaître autour de vous! Etudiez sa documentation – cela en vaut la peine!

Le Fonds de solidarité n'est pas une œuvre de bienfaisance, ni un organisme d'Etat, mais une institution d'entraide privée, basée sur une solidarité payante grâce aux versements remboursables portant intérêts.

Avec mes meilleures salutations

A. Matter

P. S. Notre documentation est disponible auprès de toutes les représentations diplomatiques et consulaires suisses. Vous pouvez aussi la demander directement au Secrétariat du *Fonds de solidarité des Suisses de l'étranger*, Gutenbergstrasse 6, CH-3011 Berne.